

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18022114

le

MONITEUR BELGE
DIRECTION

23 JAN. 2018

Tribunal de Commerce

16 JAN. 2018

Grahent Wallon
GreffeBELGISCH STAATSBLAAD
BESTUUR

N° d'entreprise : 0879.260.755

Dénomination(en entier) : **VLI**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Grand Chemin, 60 à Lasne****Objet de l'acte : Gratuité des mandats**

Il ressort du PV de l'assemblée générale extraordinaire des coopérateurs du 14 décembre 2017 que l'assemblée générale a pris la résolution suivante :

- Gratuité des mandats

Après lecture de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend à la majorité que voici la résolution suivante :

A l'unanimité, l'assemblée reconfirme la gratuité du mandat des administrateurs actuels de la société, à savoir Monsieur Michel LECLERC, Monsieur Thierry LEVINTOFF et Mademoiselle Davina LECLERC. La présente décision prend effet au 1 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 16h35, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Fait à Lasne, le 14 décembre 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).